

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 369

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE 70 A

Substituer au mot :

« délivrance »,

les mots :

« la décision ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.